

**Arrêté du 23 août 2013 portant nomination à une commission régionale d'inscription
et à une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes
NOR : JUSC1316498A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2, L. 822-6 ;

Vu l'article R. 822-8 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2010 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Besançon;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Besançon;

Vu les propositions du président de la chambre régionale des comptes de Bourgogne, Franche-Comté, en date du 17 mai 2013 ;

Vu les propositions du président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Besançon, en date du 24 mai 2013 ;

Vu les propositions et avis du premier président de la cour d'appel de Besançon et du procureur général près ladite cour, en date du 20 juin 2013 ;

Vu les propositions du ministre de l'économie et des finances, en date du 18 juillet 2013 ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Besançon :

En qualité de président

Mme Martine SANVIDO, présidente de chambre à ladite cour, titulaire.

Mme Chantal THEUREY-PARISOT, conseillère à ladite cour, suppléante.

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

M. Nicolas FERRU, premier conseiller à la chambre régionale des comptes de Bourgogne, Franche-Comté, titulaire.

Mme Catherine SANCHEZ, présidente de section à la chambre régionale des comptes de Bourgogne, Franche-Comté, suppléante.

En qualité de professeur des universités spécialisé en matière juridique, économique ou financière

M. Pascal FABRE, professeur des universités, directeur de l'institut d'administration des entreprises à l'université de Franche-Comté, titulaire.

Mme Evelyne POINCELOT, professeur des universités en sciences de gestion à l'institut d'administration des entreprises à l'université de Franche-Comté, suppléante.

En qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière

M. Jean KALLMANN, président directeur général de société, titulaire.

M. Lionel LANDRY, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie du Doubs, titulaire.

M. Eric KOSTER, président directeur général de société, suppléant.

Mme Noëlle DEFAGO, avocate, suppléante.

En qualité de représentant du ministre chargé de l'économie

M. Sylvain EME, directeur du pôle gestion publique à la direction régionale des finances publiques de Franche-Comté et du Doubs, titulaire.

M. Laurent MARTIN, responsable de la division action et expertises économiques à la direction régionale des finances publiques de Franche-Comté et du Doubs, suppléant.

En qualité de membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

M. Jean-Pierre LADOUCE, commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Besançon, titulaire.

M. Damien SARRON, commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Besançon, suppléant.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 23 août 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice, et
par délégation,
Le chef de bureau du droit commercial,

Ronan GUERLOT